

COMMUNE DE WICKERSCHWIHR



**Procès-verbal des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Wickerschwihr
Séance du 13 avril 2026
PV n°3/2026**

L'an deux mil vingt-six, le 13 du mois d'avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Wickerschwihr se sont réunis en séance dans la salle De Lattre, sur invitation qui leur a été adressée le 8 avril 2026 par le Maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- Mme BRICKERT Eliane
- Mme DAUSSE-CONTRERAS Lyubica
- M. DIETRICH Antony
- M. FLESCH Christian
- Mme FRIEH Nicole
- M. LEY Richard
- M. MEYER Philippe
- M. MEYER Rémy
- Mme MOUGIN Claire
- Mme MURA Véronique
- M. RINGLER Adrien
- M. RINGLER Christophe
- Mme RITZENTHALER Christel
- M. SCHELCHER Jean-Luc

La conseillère suivante est excusée et a donné procuration

Mme TROESCH Corinne a donné procuration à M. MEYER Rémy

Secrétaire de séance désigné

Mme BRICKERT Eliane

Secrétaire de séance auxiliaire désignée

Mme RUCH Katia, Secrétaire Générale

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 avril 2026

A l'ouverture de la séance, Le Maire constate la présence de 15 conseillers présents ou représentés sur 15.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion 20 mars 2026
3. Rapport de la commission des finances du 13 avril 2026
4. Finances
 - 4.1. Subventions et cotisations 2026
 - 4.2. Taux de fiscalité 2026
 - 4.3. Compte financier unique 2025
 - 4.4. Affectation des résultats 2025
 - 4.4. Présentation et approbation du budget 2026
 - 4.5. Fongibilité des crédits
5. Désignation des représentants de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)
6. Création des commissions communales internes
7. Désignation des représentants au **CCCSVP** (Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires)
8. Rapport du Conseil d'école du 31 mars 2026
9. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Désignation d'un secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L.2121-21 du CGCT.

Mme BRICKERT Eliane propose sa candidature en tant que secrétaire de séance.

Mme RUCH Katia, Secrétaire Générale, est proposée comme secrétaire auxiliaire.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
ENTENDU les explications du maire ;**

- 1. désigne Mme BRICKERT Eliane en qualité de secrétaire de séance.**
- 2. désigne Madame RUCH Katia, Secrétaire Générale, en qualité de secrétaire auxiliaire.**

2. Approbation le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Ce procès-verbal a fait l'objet d'un envoi aux conseillers sous forme électronique le 8 avril 2026.

Il a été proposé d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Aucune observation n'ayant été formulée à ce jour, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 avril 2026

3. Rapport de la commission des finances du 13 avril 2026

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

La commission s'est réunie le 13 avril 2026 à 18h00. Les points suivants ont été abordés :

1. Compte Financier Unique 2025
2. Taxes 2026
3. Examen propositions du Budget Primitif 2026

Le détail des débats est présenté au cours des points respectifs à l'ordre du jour de la présente séance.

4. Finances

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

4.1 Subventions et cotisation

L'UDSP (Union départementale des sapeurs-pompiers) sollicite les collectivités, pour soutenir leurs actions (formation des jeunes, déplacements sportifs...), et souhaite obtenir une cotisation à hauteur de 38€/pompiers actifs et 27€/pompiers anciens. Il y a 6 pompiers actifs soit 228 € et un pompier ancien soit 27€, la commune a obtenu un avoir de 35 € suite à l'arrêt de l'abonnement au magazine de la fédération ce qui représente un montant global pour Wickerschwihr de **220€**.

Elle souhaite obtenir également une subvention à hauteur de 20€/pompiers actifs membres. Il y a 6 pompiers actifs dans la commune, ce qui représente un montant de **120 €**.

Les Associations locales : Comme chaque année, il sera proposé de renouveler le soutien financier aux associations locales selon les propositions jointes dans le tableau en annexe, et discuté lors de la commission des finances du 13 avril 2026.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

1. **arrête la liste définitive des subventions pour l'année 2026 selon le tableau présenté et annexé.**
2. **inscrit au Budget Primitif 2026 en section de fonctionnement à l'article 6574 « subventions aux personnes de droit privé ».**
3. **charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

COLTHAB : M. le Maire explique qu'il y a un conteneur à textiles au niveau du stade, et que l'ancienne municipalité leur avait donné l'autorisation de mettre en place un conteneur, cependant, la société devait payer une rétribution de 125 € chaque année.

La société, opérateur agréé pour la collecte et la valorisation des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) a fait part à la commune des fortes tensions que traverse actuellement la filière. Ces conteneurs se situent au niveau du stade.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 avril 2026

Depuis plusieurs mois, les opérateurs de tri et de recyclage de textiles sont confrontés à une dégradation générale de la qualité des dons, à l'augmentation des volumes à traiter et à une chute des débouchés pour les textiles non réutilisables. Cette situation, largement relayée au niveau national, résulte notamment de la fast fashion et de la surproduction mondiale de vêtements.

Ces difficultés structurelles engendrent des coûts importants de tri, de stockage et de recyclage, rendant leur modèle économique particulièrement fragile. Afin de préserver la pérennité de leur activité et les emplois qui en dépendent, ils doivent aujourd'hui adapter leur organisation et maîtriser leurs charges.

Dans ce contexte, ils souhaitent maintenir les conteneurs implantés sur la commune, qui reste un point de collecte utile au service des habitants, mais ne sont plus en mesure d'assumer le versement d'une rétribution de 125€ pour l'emplacement.

Leur démarche n'a pas vocation à remettre en cause la qualité du partenariat avec votre collectivité, ni l'utilité du service rendu. Elle vise simplement à garantir la continuité de notre mission de collecte et de valorisation des textiles, dans un contexte économique extrêmement tendu pour l'ensemble de la filière.

M. MEYER Philippe soulève la question de la traçabilité de ces textiles et s'interroge sur le suivi de ces filières. M. le Maire lui indique qu'il allait se renseigner.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à 14 voix Pour, 1 abstention et 0 voix Contre**

1. autorise la société COLTHAB à laisser le conteneur sans verser les 125 € pour 2026.
2. charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

4.2 Taux de fiscalité 2026

Ce point est présenté par Monsieur le Maire.

Conformément à la délibération prise le 17 mars 2025 et compte tenu des engagements, il a été proposé de reconduire les taux de fiscalité pour l'année 2026. Ces taux restent inchangés depuis 2020, sans aucune augmentation communale.

M. le Maire commente l'état 1259 présenté lors de la séance du Conseil Municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité et de délibérer comme suit :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

1. décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **30,14 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **89,09 %**
- taxe d'habitation : **13,42 %**
- cotisation foncière des entreprises : **./.**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 avril 2026

2. charge le Maire de transmettre une copie de la présente décision à la Préfecture
3. charge le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Générales des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.
4. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

4.3 Compte Financier Unique

Ce point est présenté par Madame MURA Véronique, première adjointe

Monsieur le Maire a quitté la salle durant le vote.

Mme MURA rappelle que la commission des finances s'est réunie le 13 avril 2026, et qu'après analyse des réalisations, propose l'approbation du compte financier unique.

Il explique, également, que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Mme MURA énumère les différents chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous :

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Budget Communal WICKERSCHWIHR - Budget Communal WICKERSCHWIHR - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES			I
PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE			B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 110 616,76	696 155,79	1 806 772,55
	Recettes réalisées (1)	B	627 377,03	629 804,55	1 257 181,58
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 199 240,01	696 155,79	1 895 395,80
	Dépenses réalisées (1)	E	635 274,95	565 553,36	1 200 828,31
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-7 897,92	64 251,19	56 353,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	88 623,25	0,00	88 623,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	80 725,33	64 251,19	144 976,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	80 725,33	64 251,19	144 976,52

(1) : Les restes à réaliser et les réalisations réalisées correspondent aux opérations réalisées et les opérations d'ordre.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 avril 2026

Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés

1. approuve le Compte Financier Unique.
2. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

4.4 Affectation des résultats 2025

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Sur proposition de la commission des finances, et après détermination du besoin de financement des investissements, il est proposé d'affecter les résultats 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	64 251,19
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	64 251,19
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	80 725,33
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	64 251,19
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	64 251,19
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés

1. décide d'affecter le Résultat 2025 au Budget Primitif 2026 comme présenté ci-dessus
2. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 avril 2026

4.5. Proposition et approbation du Budget Primitif 2026

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

La commission des finances propose d'approuver le BP 2026 tel qu'il est présenté et expliqué par M. le Maire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT -

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Compte	BP 2026	Commentaire	Chap	Compte	BP 2026	Commentaire
011	Charges à caractère général (achats, sous traitance...)	172 800,00		013	Atténuations de charge	100,00	
012	Charges de personnel	149 850,00		70	Produits de services, domaines et ventes	17 800,00	
014	Atténuations de produits (FNGIR...)	40 500,00		731	Fiscalité locale (Impôts directs, TCFE)	399 000,00	
65	Autres charges de gestion courante (Indemnités, SMPRB, assoc...)	201 602,00		732	Impôts et taxes (AC, DSC) Colmar Agglo	100 000,00	
66	Charges financières	18 208,00		74	Dotations et participations (Etat)	85 800,00	
67	Charges spécifiques	120,00		75	Autres produits de gestion courante	9 625,00	
68	Dotations aux dépréciations de créances douteuses	100,00		76	Produits financiers	2,00	
				77	PRODUITS spécifiques	0,00	
				78	Reprises sur dépréciations	52,00	
	DEPENSES REELLES	583 180,00			RECETTES REELLES	612 379,00	
023	Virement à la section d'investissement	27 764,21					
002	SOLDE EXECUTION négatif REPORTE			002	SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE		
042	Opérations d'ordre de transfert entre	13 394,79		042	cpte 776 AMORTISSEMENTS	11 960,00	
	TOTAL DEPENSES	624 339,00			TOTAL RECETTES	624 339,00	
				A	Solde fonctionnement		

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Compte	BP 2026	Commentaire	Chap	Compte	BP 2026	Commentaire
20	Immobilisations incorporelles	4 200,00		10	FCTVA	65 000,00	
21	Immobilisations corporelles	142 750,00		10	10226 TA	31 581,48	
23	Immobilisations en cours (travaux pluriannuels)	633 772,00		10	1068 excéd. de fonctionnement capitalisé	64 251,19	
16	Emprunts et assimilés	52 000,00		13	Subventions d'investissement	395 965,00	
13	Subventions	0,00		2031			
				21	Immobilisations corporelles (vente)		
				238	Avances versées sur commandes immobilisations corpor		
				1641	Emprunt	166 000,00	
	DEPENSES REELLES	832 722,00			RECETTES REELLES	722 797,67	
041	Opérations patrimoniales - ordre	41 400,00		023	Virement section du fonctionnement	27 764,21	
198	Neutralisation des amortissements	11 960,00		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	13 394,79	
				041	Opérations patrimoniales - ordre	41 400,00	
001	Solde N-1 d'exécution négatif reporté			1	solde SI N-1 positif reporté	80 725,33	
	TOTAL DEPENSES	886 082,00			TOTAL RECETTES	886 082,00	
				B	solde investissement		

CONSIDERANT les propositions de la commission des finances ;
ENTENDU les explications de Monsieur le Maire

Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés

1. approuve le Budget Primitif 2026,

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 avril 2026

2. charge le Maire de l'exécution du budget. Les sommes nécessaires à la couverture des dépenses pourront être prélevées par le Maire aux articles prévus à cet effet en section de fonctionnement ainsi qu'en section d'investissement pour être affectées aux articles où elles feraient défaut, sans qu'il soit nécessaire d'attendre la prochaine réunion du Conseil Municipal. Dès la séance qui suit l'ordonnancement, le Maire devra rendre compte au Conseil Municipal, pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ces crédits.

4.6. Fongibilité des crédits / BP 2026

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

M. le Maire indique que la Direction Générale des Finances Publiques rappelle qu'il est indispensable d'indiquer dans la maquette budgétaire les pourcentages maximum de fongibilité des crédits.

En effet, la nomenclature M57 précise que si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

L'autorisation de procéder à des virements de crédits entre chapitres est accordée pour l'exercice en cours. Elle doit être renouvelée chaque année par l'assemblée délibérante qui en fixe le plafond par section. Les plafonds maxima fixés par l'assemblée délibérante pour chacune des deux sections ne sont pas nécessairement identiques. L'autorisation est formalisée dans les maquettes budgétaires.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

1. **autorise le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :**
 - **Fonctionnement : 7,5 %**
 - **Investissement : 7,5 %**
2. **charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération**

5. Désignation des représentants de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

En vertu de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, il a été créé entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres, une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

Elle est constituée de membres des Conseils municipaux des communes concernées, **chaque Conseil municipal disposant de deux représentants.**

Dans le cadre du renouvellement général des Conseils municipaux, il appartient à chaque commune membre de Colmar Agglomération de faire désigner par leur Conseil municipal, lors de sa plus proche séance, **deux représentants** pour siéger au sein de la CLECT lors de la mandature qui démarre.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 avril 2026

**Au vu des éléments présentés, et, après débat le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- 1. désigne Monsieur RINGLER Adrien, conseiller municipal, en qualité de représentant titulaire de la Commune de WICKERSCHWIHR**
- 2. désigne Madame DAUSSE Lyubica, troisième adjointe, en qualité de représentant suppléante de la Commune de WICKERSCHWIHR**
- 3. charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

6. Création des commissions communales internes

Ce point est présenté par M. le Maire

Il est rappelé que les commissions communales ne sont pas ouvertes à débat en public suivant le CGCT et le règlement intérieur applicable aux collectivités territoriales. Il s'agit de commissions internes de travail.

« Devoir de discrétion et de réserve quant au déroulement des dites commissions. Seule la proposition finale est communicable (les discussions et documents préparatoires ne font pas l'objet de communications ni de publications extérieures). Les commissions sont uniquement à voix consultative. Il s'agit de réunions internes de travail et de préparation, donc non communicable à l'extérieur ni famille, etc.... tant que la décision n'a pas été délibérée par le conseil municipal. »

Monsieur le Maire expliquera tour à tour le rôle et le fonctionnement de chacune des commissions.

Elles se réunissent annuellement autant que de besoins.

La liste des commissions principales est annexée au procès-verbal.

Seules deux commissions sont obligatoires :

- La Commission d'Appel d'Offres
- La Commission Communale des Impôts Directs

La Commission des Finances est en général constituée par l'ensemble du conseil municipal pour l'examen des affaires budgétaires notamment.

Il a été proposé au Conseil Municipal de constituer les commissions communales internes.

CONSIDERANT les modalités de fonctionnement des commissions antérieures ;

CONSIDERANT la nécessité de regrouper les commissions par thèmes ;

CONSIDERANT les vérifications quant à la composition de la CCID, de la commission de contrôle des élections ;

CONSIDERANT que le maire est membre de droit de toutes les commissions -article L.2121-22 du CGCT

**Au vu des éléments présentés, et, après débat le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- 1. décide de créer les commissions communales internes énumérées selon la liste présentée et jointe en annexe**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 avril 2026

2. prend acte du report des désignations définitives pour les CCDI, commission de contrôle des élections,

3. charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

7. Désignation des représentants au CCCSPV (COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES)

Ce point est présenté par M. le Maire

L'organisation et la composition des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires sont fixées par l'arrêté du 7 novembre 2005 pris par le SDIS 68.

L'article 1 de cet arrêté mentionne que le comité consultatif est compétent pour toutes les questions intéressant les sapeurs-pompiers volontaires, sauf en matière disciplinaire. Il doit être obligatoire saisi pour avis, pour ce qui concerne l'engagement et le réengagement des personnels, les changements de grades jusqu'au grade de capitaine, les recours contre les refus de renouvellement des engagements et pour l'établissement du règlement intérieur du corps communal et intercommunal.

L'article 2 de l'arrêté du 7 novembre 2025 portant organisation des comités, dispose que cette instance, présidée par le Maire, comprend un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps concerné.

L'article 3 énumère la composition de ces comités. En particulier, les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre au moins un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers composant le corps.

Les représentants de la commune sont, quant à eux, désignés, dans la limite du nombre de représentants des sapeurs-pompiers volontaires. Il appartient dès lors au conseil municipal de choisir ses représentants parmi ses membres n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire par ailleurs.

Attention : Le conseiller municipal Monsieur MEYER Philippe est un SPV en activité au sein du corps communal. Aussi, il ne pourra pas être désigné pour le collège des élus et ce, pour toute la durée du mandat électif.

En ce qui concerne le collège des SPV, ils sont élus parmi les membres du corps (pour cela il faut avoir terminé sa période probatoire, être majeur et en activité) pour une durée de 6 ans.

Il est néanmoins proposé au Conseil Municipal de désigner ses représentants au Comité Consultatif Communal des SPV (CCCSPV) de WICKERSCHWIHR, pour le collège élus.

**CONSIDERANT les modalités de désignation des membres du collège SPV ;
ENTENDU les explications du maire ;**

**Au vu des éléments présentés, et, après débat le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 13 avril 2026

1. décide de désigner, pour le collège élus, les membres du conseil municipal suivants :

- LEY Richard, Maire - Président
- MURA Véronique
- RINGLER Adrien
- DIETRICH Antony

2. prend acte que le chef du CPI est également membre de droit.

3. dit que cette règle vaut pour la durée du mandat 2026-2032.

4. charge le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

8. Rapport Conseil d'école du 31 mars 2026

Ce point est présenté par M. le Maire

M. le Maire a fait un compte-rendu du Conseil d'école qui s'est tenu le 31 mars 2026.

A l'ordre du jour, plusieurs points ont été abordés, notamment, l'approbation du dernier conseil d'école, l'analyse de la prochaine rentrée scolaire 2026-2027, les différents projets des écoles et un point sur la sécurité. A ce sujet, M. le Maire explique qu'il a informé le conseil d'école qu'à la rentrée prochaine, les règles changeront quant à la dépose des enfants, afin d'éviter les accidents.

Il a indiqué que l'association des parents d'élèves fait énormément d'activités, au courant de l'année (ventes de fromages, chocolats...). Les recettes de ces dernières sont retournées à chaque école (Bischwihr, Fortschwihr et Wickerschwihr), ce qui leur permet d'organiser des classes vertes, de faire des activités... M. le Maire souligne le travail remarquable qui est fait par l'APE.

Il informe, également, que les directrices et institutrices ont fait part, du fait, que les crédits scolaires qui proviennent des communes, n'ont plus été versés par le Ried Brun depuis 2 ans et ce, malgré les demandes officielles faites par chacune d'elles.

M. le Maire a, de ce fait, demandé aux directrices et institutrices de refaire la demande, même si ces dernières ont déjà été faites à plusieurs reprises.

Les directrices et institutrices ont, également, remercié les différentes communes pour leur disponibilité et aide, lorsqu'elles en ont besoin.

9. Divers

- **Liste distribution quartiers** : il a été soumis aux membres du Conseil Municipal, la nouvelle liste pour la distribution de documents (flyers, p'tit wick...) par quartiers, dont chacun a pu s'inscrire (cf. document annexé).
- **Participation fêtes (koughelopfs, cakes...)** : il a été proposé que les membres du Conseil Municipal confectionnent koughelopfs, cakes..., à l'occasion des manifestations organisées par la mairie, afin de participer aux frais supportés par la commune.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 13 avril 2026**

- **Visite du banc communal + Repas Conseil Municipal** : M. le Maire a proposé de faire une visite du banc communal à l'ensemble des membres du Conseil Municipal qui sera suivi d'un repas. A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé et une date doit être encore programmée.
- **Dates prochains Conseils Municipaux** : 29 juin 2026 - 7 septembre 2026 et 9 novembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 22h00.

Prochaine séance :

Conseil Municipal : Lundi 29 juin 2026 à 19h00

Le Maire,
Richard LEY



Le secrétaire de séance,
Eliane BRICKERT